KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Société du Grand Paris

Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations publiées dans le "Green Bond Reporting 2022"

Exercice clos le 31 décembre 2022
Société du Grand Paris
2, Mail de la Petite Espagne, 93200 Saint-Denis

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société du Grand Paris

2, Mail de la Petite Espagne, 93200 Saint-Denis

Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations publiées dans le "Green Bond Reporting 2022"

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Président du directoire de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société du Grand Paris (ci-après la « **Société** »), et en réponse à votre demande, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance modérée sur les informations suivantes (les « **Informations** »), détaillées dans le « Green Bond Reporting 2022 » (le « **Rapport** ») de la Société, disponible sur le site internet de la Société :

- l'allocation, au 31 décembre 2022, des fonds levés par la Société au travers des « Green Bonds » émis en 2022 sous le programme EMTN (l' « **Émission** ») contenue dans le Rapport ;
- les dépenses financés par l'Emission et identifiés comme éligibles par la Société (les « **Dépenses Eligibles** »).

Les Informations ont été préparées dans le cadre du « Cadre du Programme Green EMTN » (ci-après le « **Framework** ») développé par la Société, disponibles sur le site internet de la Société[1].

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework, disponible sur le site Internet de la Société.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant : la ventilation des fonds décaissés par ligne de métro doit encore être améliorée en termes de robustesse de processus et de contrôle interne.

[1] https://www.societedugrandparis.fr/investir

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations relatives à la durabilité permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Framework.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- sélectionner les Dépenses Eligibles au regard des critères d'éligibilité ;
- préparer l'Information conformément à l'Émission ainsi qu'au Framework ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont exemptes d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait qu'elles aient été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de :

- Remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le Framework, et, en particulier, nous ne donnons aucune interprétation des termes de ce Framework ;
- Formuler une conclusion sur l'utilisation effective des fonds alloués aux dépenses éligibles après que ces fonds aient été alloués.

Normes professionnelles appliquées

Nous avons réalisé une mission d'assurance modérée conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)[2].

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à

[2] ISAE 3000 (révisée) – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Moyens et ressources

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à une équipe indépendante et pluridisciplinaire ayant une expérience en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier et mener des entretiens auprès des personnes responsables de la collecte des Informations, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, des personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apprécié le caractère approprié des procédures de reporting utilisées par la Société pour établir les Informations au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- vérifier l'existence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- vérifier la concordance des Informations avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;
- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des fonds au 31 décembre 2022 ;
- sur la base d'un échantillon représentatif de dépenses :
  - vérifier le caractère éligible de ces dépenses au regard des critères d'éligibilité définis dans le Framework ;
  - vérifier la concordance des montants des dépenses au 31 décembre 2022, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;
- vérifier que le montant des fonds alloués aux dépenses est inférieur ou égal au montant de ces dépenses au 31 décembre 2022.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ce rapport a été préparé dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisé, distribué ou mentionné à d'autres fins.

Paris la Défense, le 5 décembre 2023

KPMG S.A.

Baudouin Griton
Associé

Brice Javaux
Expert ESG

Annexe : Rapport d'allocation, extrait du « Green Bond Reporting 2022 », disponible sur le site Internet de la Société

L'allocation 2022

La capacité d'allocation au 31 décembre 2022 est de l'ordre de 15 milliards d'euros et se compose de la manière suivante :

- du solde non alloué des années précédentes, soit un montant de 13,3 milliards d'euros (A).

- du montant net des émissions de 2022 issues du programme EMTN 100 % green, soit un montant de 1,75 milliards d'euros (B).

	en €
Solde non alloué au 31 décembre 2021 (A)	13 293 233 068
dont prêts BEI	*484 631 962*
Total levé en 2022 (B)	1 750 000 000
Montant total à allouer en 2022 (C)	**15 043 233 068**

Pour 2022, le montant de la surface d'actifs éligible est de 3,4 milliards d'euros (D).

Pour rappel, la version 2021 du *framework* élargit des natures de dépenses éligibles permettant le financement des salaires, des frais financiers, des frais annexes, ainsi que des études d'impact, des audits et des services de conseil, qui soutiennent directement et indirectement la réalisation du Grand Paris Express.

Le tableau ci-dessous présente donc dans le détail l'allocation 2022 en fonction des investissements éligibles sur les nouvelles surfaces d'actif éligibles conformément au *framework* mis à jour.

ALLOCATION 2022				en €
	Salaires	Fonctionnement	Investissement	Total allocation 2022
Pont de Sèvres / Noisy – Champs (ligne 15 Sud)	-	32 145 523	794 796 788	826 942 311
Noisy – Champs / Le Bourget RER / Saint-Denis – Pleyel / Mairie de Saint-Ouen (lignes 14 Nord, 16 et 17)	-	18 087 744	814 487 344	832 575 088
Le Bourget / Le Mesnil-Amelot (ligne 17 Nord)	-	1 188 572	199 576 309	200 764 881
Pont de Sèvres / Saint-Denis – Pleyel (ligne 15 Ouest)	-	23 729 200	24 998 911	48 728 012
Orly / Versailles (ligne 18)	-	3 603 884	520 686 192	524 290 077
Saint-Denis – Pleyel / Champigny (ligne 15 Est)	-	31 546 299	54 965 457	86 511 756
Olympiades / Orly (ligne 14 Sud)	-	63 591 282	311 244 943	374 836 225
Maîtrise foncière (Land Management)	-	39 540 669	131 835 875	171 376 545
Dépenses non répartissables	110 882 926	209 386 913	10 466 998	330 736 837
TOTAL	**110 882 926**	**422 819 987**	**2 863 058 816**	**3 396 761 729,94 (D)**

Le montant global non alloué au 31/12/2022, produit des emprunts émis sous programme EMTN, s'élève à 11,6 milliards d'euros (E) et sera alloué prioritairement en 2023 et au-delà. Il est le résultat de la soustraction entre la surface d'actifs éligibles au 31 décembre 2022 (15 milliards d'euros) et l'allocation pour 2022 (3,4 milliards d'euros).

	en €
Montant total à allouer en 2022 (C)	**15 043 233 068**
Surface allouée 2022	3 396 761 730
Solde non alloué au 31/12/2022 (E=C-D)	**11 646 471 338**

100 % des investissements et dépenses ont été effectués en France et plus particulièrement en Île-de-France.

100 % des émissions levées en 2020, 2021 et 2022 sont ou seront allouées au financement des actifs éligibles.